

INTRODUCTION - RECUEIL DES PROFILS DE PAYS 2002

Le programme Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro en 1992, a souligné le rôle important que les États devaient jouer dans sa mise en oeuvre au niveau national. Il y était recommandé que les États envisagent d'établir des rapports nationaux et de communiquer les informations y figurant à la Commission du développement durable, notamment à propos des activités entreprises pour mettre en oeuvre Action 21, des obstacles et problèmes auxquels ils se heurtaient, et de toute autre question liée à l'environnement et au développement qu'ils jugeaient pertinente.

Les gouvernements ont donc commencé à préparer en 1993 des rapports nationaux pour les soumettre à la Commission. Après avoir suivi cette pratique pendant deux ans, la Commission a décidé qu'il serait utile de disposer d'une version abrégée des rapports nationaux présentée jusqu'alors. En 1997, son secrétariat a publié le premier recueil des profils de pays à l'occasion de la révision quinquennale du Sommet Planète Terre (Rio +5). Y sont résumés, pays par pays, tous les rapports nationaux soumis entre 1994 et 1996; chaque profil faisait le point des progrès réalisés au titre de chacun des chapitres du programme Action 21.

Les profils de pays ont les objectifs suivants:

- Aider les pays à suivre leurs propres progrès;
- Partager leurs expériences et leurs informations avec d'autres;
- Servir de mémoire institutionnelle pour suivre et consigner les mesures adoptées au plan national afin de mettre en oeuvre Action 21.

Un deuxième recueil de profils de pays sera publié à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002. Chaque profil porte sur les 40 chapitres d'Action 21, ainsi que sur les questions dont la Commission a traité séparément depuis 1997, notamment le commerce, l'énergie, les transports, le tourisme durable et l'industrie.

Les profils de pays 2002 fournissent l'aperçu le plus complet à ce jour de l'état de mise en oeuvre au niveau national des recommandations contenues dans le programme Action 21. Chaque profil est basé sur des informations mises à jour à partir de celles contenues dans les rapports nationaux présentés chaque année par les gouvernements.

Préparer des rapports nationaux est rarement chose facile. Mais il peut être productif et gratifiant de faire le point de ce qui a été réalisé en renforçant la communication, la coordination et la coopération entre divers organismes, institutions et groupes nationaux. Il faut espérer que les informations contenues dans ce recueil de profils de pays seront des outils précieux pour tirer les leçons de l'expérience et des connaissances acquises par chaque pays dans sa quête du développement durable.

NOTE A L'INTENTION DES LECTEURS

La série des aperçus de programmes de pays de 2002 présente des informations sur la mise en oeuvre d'Action 21 par pays et par chapitre (à l'exception des chapitres 1 et 23, qui constituent des préambules). Depuis la tenue de la Conférence de Rio en 1992, la Commission du développement durable a expressément examiné des questions qui ne faisaient pas l'objet de chapitres distincts dans Action 21. Ces questions, le commerce, l'industrie, l'énergie, les transports et le tourisme durable, sont donc traitées dans des sections distinctes dans les aperçus de programmes de pays. Les renseignements visant plusieurs chapitres d'Action 21 étroitement liés, par exemple les chapitres 20 à 22, qui traitent de la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, des déchets solides et des déchets radioactifs, respectivement, ou les chapitres 24 à 32, qui portent sur le renforcement du rôle des principaux groupes, figurent sous le même intitulé. Enfin, les informations se rapportant aux chapitres 16 et 34, qui traitent le premier de la gestion écologiquement rationnelle des biotechniques, le second du transfert de techniques écologiquement rationnelles, de la coopération et de la création de capacités, ont été regroupées sous le même intitulé, étant donné qu'elles sont relativement peu abondantes.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES.....	1
CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES – COMMERCE.....	2
CHAPITRE 3: LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	3
CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION.....	5
CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION – ENERGIE.....	6
CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION – TRANSPORT.....	7
CHAPITRE 5: DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET DURABLE.....	8
CHAPITRE 6: PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTE.....	9
CHAPITRE 7: PROMOTION D’UN MODEL VIABLE D’ETABLISSEMENTS HUMAINS.....	10
CHAPITRE 8: INTEGRATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS SUR L’EN VIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT.....	11
CHAPITRE 9: PROTECTION DE L’ATMOSPHERE.....	13
CHAPITRE 10: CONCEPTION INTEGREE DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES TERRES.....	15
CHAPITRE 11: LUTTE CONTRE LE DEBOISEMENT.....	16
CHAPITRE 12: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA SECHERESSE.....	18
CHAPITRE 13: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES.....	19
CHAPITRE 14: PROMOTION D’UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE.....	20
CHAPITRE 15: PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	22
CHAPITRES 16 ET 34: TRANSFERT DE TECHNIQUES ET BIOTECHNIQUES ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, COOPERATION ET CREATION DE CAPACITE.....	24
CHAPITRE 17: PROTECTION DES OCEANS ET DE TOUTES LES MERS – Y COMPRIS LES MERS FERMEES ET SEMI-FERMEES – ET DES COTIERES ET PROTECTION, UTILISATION RATIONNELLE ET MISE EN VALEUR DE LEURS RESSOURCES BIOLOGIQUES.....	26
CHAPITRE 18: PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITE: APPLICATION D’APPROCHES INTEGREEES DE LA MISE EN VALEUR, DE LA GESTION ET DE L’UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU.....	28
CHAPITRE 19: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX.....	29

CHAPITRE 20 A 22: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS DANGEREUX, DES DECHETS SOLIDES ET DES DECHETS RADIOACTIFS, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE.....	30
CHAPITRES 24 A 32: RENFORCEMENT DU ROLE DES PRINCIPAUX GROUPES.....	33
CHAPITRE 33: RESSOURCES ET MECANISMES FINANCIERS.....	37
CHAPITRE 35: LA SCIENCE AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE.....	38
CHAPITRE 36: PROMOTION DE L'EDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION.....	39
CHAPITRE 37: MECANISMES NATIONAUX ET COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT.....	40
CHAPITRE 38: ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX.....	41
CHAPITRE 39: INSTRUMENTS ET MECANISMES JURIDIQUES INTERNATIONAUX.....	42
CHAPITRE 40: L'INFORMATION POUR LA PRISE DE DECISIONS.....	43
CHAPITRE: INDUSTRIE.....	44
CHAPITRE: TOURISME DURABLE.....	45

SIGLES

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
APELL	Sensibilisation et préparation aux accidents industriels au niveau local
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAO	Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAP	Commission économique pour l'Asie et le Pacifique
CFC	Chlorofluorocarbone
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CGIAR	Groupe consultatif de la recherche agricole internationale
CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer
CILE	Centre international de liaison pour l'environnement
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CIUS	Conseil international des unions scientifiques
CMA	Conseil mondial d'alimentation
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COI	Commission océanographique internationale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
WTO	Organisation mondiale du commerce
GEMS	Système mondial de surveillance continue de l'environnement
GEMS/EAU	Programme mondial de surveillance de la qualité de l'eau
GESAMP	Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers
GIPME	Étude mondiale de la pollution dans le milieu marin (UNESCO)
GRID	Base de données sur les ressources mondiales (GEMS)
INFOTERRA	Système international d'information sur l'environnement
IPCC	Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat (OMM/PNUE)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE	Organisation de coopération et développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PCM	Programme climatologique mondial (CIUS/OMM/UNESCO)
PIGB	Programme international concernant la géosphère et la biosphère
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RISCPT	Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques

SGP	Système généralisé de préférences
SIG	Système d'information géographique
SMO	Système mondial d'observation (OMM/VMM)
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
UNDRO	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIDO	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
UNU	Université des Nations Unies
VAG	Veille de l'atmosphère globale (OMM)
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
VMM	Veille météorologique mondiale (OMM)
ZEE	Zone économique exclusive
	SIGLES NATIONAUX
PE.1	Programme Environnemental phase 1 : à partir de 1991 et qui arrive à son terme fin Juin 1997.
PE.2	Programme Environnemental phase 2 : qui a démarré en juillet 1997 pour prendre fin en juin 2002.
PE.3	Programme Environnemental phase 3 : de 2002 à 2006.

CHAPITRE 2: COOPÉRATION INTERNATIONALE VISANT À ACCELERER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 2: COOPÉRATION INTERNATIONALE VISANT À ACCELERER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES - COMMERCE

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 3: LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Prise de décisions: Mise en place du Secrétariat Technique d'Ajustement qui dirige l'élaboration du DSRP.

Pour mener la lutte, le Gouvernement recherche l'implication la plus large possible des différentes composantes de la nation dans un esprit de confiance réciproque, de manière à ce que la stratégie soit arrêtée et mise en œuvre dans la transparence et où chacun se sente responsable pour atteindre les objectifs fixés. L'élaboration du DSRP a été donc faite par une approche participative.

Programmes et projets: De plus, dans le cadre du Programme Environnemental 1 (PE.1) qui arrive à son terme actuellement (fin Juin 1997), un des objectifs du Plan d'Action Environnemental est l'amélioration des conditions de vie de la population surtout en milieu rural. C'est ainsi que 1 200 mini-projets de conservation des sols, d'agroforesterie, d'aménagement de petits bassins versants, d'infrastructures productives (création ou réhabilitation de micropérimètres irrigués), d'appui à la production (greniers communautaires, réhabilitation de pistes rurales, petits ponts et radiers) et des activités d'ordre social (adduction d'eau potable, petits dispensaires) ont été réalisées. Ces mini-projets s'étendant sur une superficie totalisant 17 000 hectares ont touché 45 000 familles formant un millier de groupements. En outre, la gestion des aires protégées par une association nationale de droit privé a permis de créer 1 000 emplois nouveaux chez les habitants riverains, de faire bénéficier 60 000 familles d'activités sociales, 16 000 d'activités de développement et 5500 autres de retombées financières provenant des droits d'entrée dans les aires protégées.

Etat de la situation: La priorité nationale est de permettre aux pauvres d'y sortir et aux non pauvres de ne pas basculer.

Depuis 1997, le Gouvernement a réorienté sa politique globale de développement vers la réduction de la pauvreté. Il a conduit l'élaboration d'un Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté (DSRP) qui deviendra la cadre d'orientations globales des programmes nationaux et la base de négociation de sa coopération internationale. Un DSRP intérimaire est actuellement sorti, il contient 3 axes d'interventions :

- Axe n°1 : Améliorer les performances économiques en y laissant participer les pauvres ;
- Axe n°2 : Développer les services essentiels de base (éducation, santé, eau potable, ...) et élargir les filets de sécurité au bénéfice des couches les plus vulnérables de la population ;
- Axe n°3 : Mettre en place un cadre institutionnel favorable à la croissance économique et à la réduction de pauvreté, et renforcer les capacités pour améliorer la gouvernance et les relations entre l'Administration et les administrés.

L'élaboration de ce DSRP a été faite par une approche participative pour faire participer la population à l'élaboration de la stratégie.

Actions déjà en cours et vont être améliorées :

- Des efforts ont été réalisés dans le domaine des affectations budgétaires en faveur des secteurs sociaux, passant de 17.8 % des dépenses totales en moyenne sur la période 1995-1998 à 22.5 % en 1999
- Elargissement des "filets de sécurité" destinés aux couches vulnérables de la population.
- Processus participatif dans l'élaboration des stratégies et programmes sectoriels.

Dans le cadre du PE-2: L'ANAE a réalisé et appuyé la mise en œuvre de 2 275 mini-projets de conservation de sols (aménagement de tanety, plantation d'arbres fruitiers, reboisement, stabilisation de lavaka), de construction ou de réhabilitation d'ouvrages hydro-agricoles (barrage), d'adduction d'eau potable (puits) et des projets sociaux d'appui à la production (fabrication de ruche, cultures maraîchères, petit élevage, fabrication de foyers améliorés avec combustible de substitution). Ces mini-projets couvrent une superficie de 36 000 hectares et ont touché 250 000 familles. L'ANGAP a mis en œuvre 349 micro-projets pour les populations riveraines des aires protégées. Ces micro-projets sont de type adduction d'eau, réhabilitation ou construction de micro-barrage, de grenier commun villageois, d'écoles, de centre de santé de base à partir des 50% des droits d'entrés dans les aires protégées.

Hors le PE-2, le Document sur la Stratégie Nationale de Réduction de la pauvreté est élaboré. Le PE-2 a contribué à la rédaction de ce document pour la prise en compte de la dimension environnementale.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION – ENERGIE

Prise de décisions: La politique énergétique vise à intégrer la dimension environnementale d'une manière effective telle que prescrite dans la Charte de l'Énergie elle-même: “le développement énergétique de Madagascar devra viser à apporter une contribution active à l'équilibre des ressources naturelles et à la reconstruction écologique du pays” et “les besoins énergétiques devront être satisfaits dans les conditions de rationalité technique, d'efficacité économique et de protection de l'environnement naturel”.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION – TRANSPORT

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 5: DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET DURABILITÉ

Prise de décisions: La loi sur la politique nationale de population pour le développement économique et social a été adoptée en 1990. Pour la mise en oeuvre de la Politique Nationale de Population, une commission nationale de population, un comité intersectoriel de coordination et un groupe de parlementaires pour la population ont été constitués en 1995 et 1996. Des séminaires et ateliers nationaux et régionaux, ainsi que des campagnes médiatiques ont été organisés et avaient pour but de sensibiliser et d'informer les décideurs politiques, le secteur public et le secteur privé, les syndicats des employeurs et des travailleurs, les ONG, les associations culturelles et non-culturelles et surtout la frange de la population en contact avec les médias sur les interrelations entre l'accroissement démographique, la mortalité, la morbidité, la migration et les problèmes de développement (pauvreté, détérioration du niveau et de la qualité de la vie, dégradation de l'environnement). Divers éléments du cadre institutionnel de mise en oeuvre de la Politique Nationale de Population ont été mis en place. Ces éléments n'ont pas été pourtant très opérationnels et des efforts seront entrepris pour que le secteur population ne soit plus considéré comme non prioritaire. Cette activité s'ajoute aux interventions comprises dans le Programme Environnemental 1.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Hors le PE.1: Après la sortie de la loi sur la politique nationale de population pour le développement économique et social en 1990, des séminaires et ateliers nationaux et régionaux, ainsi que des campagnes médiatiques ont été organisés et avaient pour but de sensibiliser et d'informer les décideurs politiques, le secteur public et le secteur privé, les syndicats des employeurs et des travailleurs, les ONG, les associations culturelles et non-culturelles et surtout la frange de la population en contact avec les médias sur les inter-relations entre l'accroissement démographique, la mortalité, la morbidité, la migration et les problèmes de développement (pauvreté, détérioration du niveau et de la qualité de la vie, dégradation de l'environnement). Pour la mise en oeuvre de cette politique nationale, une commission nationale de population, un comité intersectoriel de coordination et un groupe de parlementaires pour la population ont été constitués en 1995 et 1996. Divers éléments du cadre institutionnel de mise en oeuvre de la Politique Nationale de Population ont été mis en place. Ces éléments n'ont pas été pourtant très opérationnels et des efforts seront entrepris pour que le secteur population ne soit plus considéré comme non prioritaire.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 6: PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

Prise de décisions: La politique nationale de la santé, élaborée depuis 1995 et révisée en 1997 a comme grandes orientations stratégiques prioritaires : La décentralisation du système national de santé basée sur le district sanitaire; L'amélioration du financement du secteur de la santé; Le développement du secteur privé; La disponibilité des médicaments essentiels et consommables médicaux; Le développement quantitatif et qualitatif des ressources humaines pour la santé; La réforme du système d'information pour la gestion; La participation communautaire au développement sanitaire; La promotion et la protection de la santé; et La lutte contre les maladies.

Programmes et projets: En matière de protection des groupes vulnérables (enfants, jeunes, femmes), le Gouvernement a entrepris une lutte contre la malnutrition par la promotion des aliments nutritifs locaux, un programme élargi de vaccination contre la rougeole, la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, une prise en charge intégrée des maladies de l'enfant au niveau de toutes les formations sanitaires, une recherche sur les services de santé reproductive (promotion de la maternité sans risque pour diminuer la mortalité maternelle, etc.). En matière de santé des populations urbaines, les activités portaient surtout sur l'assainissement des villes. Par ailleurs, un programme national de lutte contre les MST/SIDA a été mis en place dans le but de sensibiliser les différents groupes (Forces armées, pénitenciers, maison des jeunes, etc.). Concernant la lutte antivectorielle, des opérations de pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide ont été faites sur les zones de hautes terres à risque endémique et ont touché 2 500 000 habitants. En matière d'assainissement en milieu rural, des campagnes de latrines au niveau des écoles et des ménages ont été entreprises par des séances de formation des enseignants et des parents d'élèves sur la technique de construction de latrines à fosse perdue.

Etat de la situation:

La priorité nationale est amélioration de la prestation des services de santé.

Le Gouvernement vise ainsi à améliorer la prestation des services de santé par :

- l'augmentation graduelle des dépenses publiques par tête en termes réels ;
- l'allocation du budget des districts sanitaires selon le nombre adéquat de formation sanitaire de base avec des coûts unitaires par type de formation et en prenant compte le critère d'efficacité (fréquentation et qualité de services) ;
- le redéploiement des effectifs du personnel du Ministère de la Santé adéquatement selon le besoin et ;
- la généralisation du recouvrement des coûts.

Des efforts particuliers ont été apportés au niveau de :

- L'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments essentiels et consommables médicaux garantissant surtout au niveau des Centres de Santé de base (CSB) la disponibilité de service de qualité ;
- La lutte contre les maladies transmissibles : paludisme, tuberculose, peste, IST/SIDA ; et
- Le renforcement institutionnel par l'appui aux districts sanitaires.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

CHAPITRE 7: PROMOTION D'UN MODÈLE VIABLE D'ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Prise de décisions: En plus des interventions comprises dans le Programme Environnemental 1, les activités entreprises concernaient surtout l'appui à la migration par l'intensification des opérations de cadastre en milieu rural et des opérations domaniales concertées à Tuléar-ville. À ce sujet, le Gouvernement pense déjà à procéder à l'actualisation des textes domaniaux et fonciers et à réviser les textes législatifs régissant la migration tout en consolidant les acquis dans les zones de migration organisées.

Programmes et projets: La prise en compte de la dimension environnementale dans la politique de développement urbain s'insère dans les activités du Programme Environnemental 2 (PE.2). Elle consiste notamment en la mise à jour du code de l'urbanisme, mais parallèlement au PE.2, des contrats-ville seront élaborés. Ces contrats-ville engageront la ville et tous ceux qui pourront intervenir auprès de celle-ci (partenaires, bailleurs de fonds, administration, collectivités locales et secteur privé) dans des activités diverses. Ils seront des documents-cadres en large concertation. La construction de 35,000 logements figure aussi dans le programme du Gouvernement; la réalisation de ce projet nécessitera l'extension des villes sur des zones nouvelles ou la création de villes nouvelles. Des études de faisabilité seront faites à ce sujet.

Etat de la situation: Hors PE.1: Les activités entreprises concernaient surtout l'appui à la migration par l'intensification des opérations de cadastrage en milieu rural et des opérations domaniales concertées à Tuléar-ville. A ce sujet, le Gouvernement pense déjà à procéder à l'actualisation des textes domaniaux et fonciers et à réviser les textes législatifs régissant la migration tout en consolidant les acquis dans les zones de migration organisées. La prise en compte de la dimension environnementale dans la politique de développement urbain entre dans les activités du PE.2: elle consiste notamment en la mise à jour du code de l'urbanisme, mais parallèlement au PE.2, des contrats-ville seront élaborés. Ces contrats-ville engageront la ville et tous ceux qui pourront intervenir auprès de celle-ci (partenaires, bailleurs de fonds, administration, collectivités locales et secteur privé) dans des activités diverses. Ils seront des documents-cadres en large concertation. La construction de 35,000 logements figure aussi dans le programme du Gouvernement; la réalisation de ce projet nécessitera l'extension des villes sur des zones nouvelles ou la création de villes nouvelles. Des études de factibilité seront faites à ce sujet.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

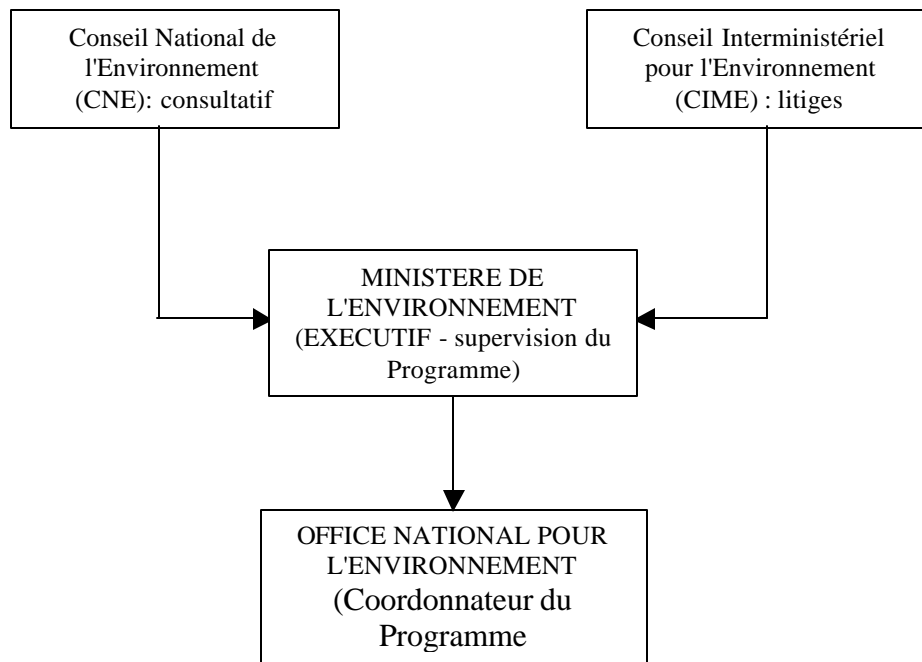
Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 8: INTEGRATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Prise de décisions: Une cellule environnementale a été créée au niveau de chaque Ministère technique afin de tenir compte des dimensions environnementales dans le secteur concerné. Les litiges intersectoriels sont résolus au plus haut niveau (CIME : constitué par les représentants des Ministres sectoriels)



Les principaux groupes cibles sont les enfants pour mieux assurer la continuité des actions visant un développement durable (édition de bandes dessinées, de magazines pour enfants ...etc.). Néanmoins, des actions sont aussi menées pour l'ensemble de la population : émissions télévisées et radiophoniques, publication dans les journaux, etc.).

Programmes et projets: La mise en oeuvre du PAE a été prévue pour une durée de 15 ans, à partir de 1991, afin de permettre la continuité des actions. Cette durée est divisée en trois programmes : le Programme Environnemental 1 ou PE.1 à partir de 1991 et qui arrive à son terme actuellement (fin juin 1997). Ses principaux objectifs ont été le démarrage du PAE, la mise en place des fondations institutionnelles et la lutte contre les problèmes d'urgence; le Programme Environnemental 2 ou PE.2 qui va démarrer le 1^{er} juillet 1997 pour prendre fin en l'an 2001 et qui devra être une intensification des actions menées lors du PE.1, le développement des projets de terrain; le Programme Environnemental 3 ou PE.3 de 2002 à 2006 où le réflexe environnemental devrait être développé chez toute la population et où la préservation de l'environnement devrait faire partie intégrante du comportement de tous les acteurs du développement économique et social. Le PAE malgache a donc vu le jour avant l'Agenda 21 et la mise en oeuvre de ses trois programmes peut être considérée comme la mise en oeuvre d'une très grande partie de l'Agenda 21.

Etat de la situation: La priorité nationale est de protection de l'Environnement et soucis de développement durable.

La participation de Madagascar à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement (Stockholm, juin 1972) et à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio de Janeiro, juin 1992) lui a permis d'envisager son environnement à partir des deux caractéristiques fondamentales suivantes : petit continent tropical,

Madagascar dispose d'une diversité biologique très riche, de gîtes et de sites naturels particuliers qui représentent un patrimoine mondial à protéger et à mettre en valeur; pays en voie de développement à croissance démographique rapide, Madagascar doit envisager son environnement à partir de cette situation et de l'effort économique et social auquel il doit faire face. Depuis la Conférence de Stockholm et surtout de Rio de Janeiro, l'environnement n'est plus perçu à Madagascar comme synonyme de défrichements, de feux de brousse, d'espèces animales et végétales menacées de disparition. L'expression "Tontolo iainana" inventée après la Conférence de Stockholm pour désigner l'environnement et qu'on peut traduire par "le monde auquel dépend la vie" démontre que l'environnement ne doit plus être considéré comme un secteur déterminé, mais comme l'ensemble des éléments naturels et artificiels qui constituent le cadre de vie d'un individu et qui doit toujours aller de pair avec la recherche du développement durable.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: A Madagascar, on change rarement de technologie du fait de la relative exigüité du marché. Entre autres, le pays fait actuellement face aux problèmes relatifs aux produits de substitution pour ceux qui commencent progressivement à être interdits partout. Citons l'exemple de la réfrigération industrielle. En tout cas, un renforcement des capacités s'avère nécessaire dans tous les secteurs. Des rencontres intersectorielles devront être effectuées à des fins d'information et de mise à niveau.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: En ce qui est du renforcement des capacités et de la technologie, six cellules techniques seront mises en place progressivement dans le pays, dans le cadre du PE.2. Elles aideront les comités de programmation régionale et les structures locales de concertation à formuler des programmes d'action susceptibles de bénéficier d'un financement d'un fonds prévu à cet effet. Un autre sous-projet consiste à appuyer la gestion locale des ressources naturelles et la sécurité des droits fonciers. Il s'agit de permettre le transfert volontaire des droits d'aménagement des terres domaniales de l'État aux communautés de base dans 150 à 200 villages.

Financement: Le programme environnemental bénéficie de l'aide d'une dizaine de bailleurs de fonds dont le Gouvernement, la Banque mondiale, le GEF, le FIDA, le PNUD, l'USAID, la KFW, la Norvège, la France, la Hollande.

Coopération: La coopération régionale se fait à travers le Projet Environnement de la Commission de l'Océan Indien (PRE-COI). La coopération internationale est reflétée par l'assistance financière et technique.

* * *

CHAPITRE 9: PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Prise de décisions: Voir Etat de la Situation

Programmes et projets: Les ressources humaines sont actuellement disponibles. Toutefois, il est certain que l'adoption des nouvelles technologies respectueuses de la protection de l'atmosphère rencontrera des problèmes. Il faudra sans doute prendre en considération les expériences vécues dans d'autres pays. Par ailleurs, élaborer des textes législatifs est relativement simple, mais il faut que les structures de contrôle et la capacité d'analyse suivent : ce qui n'est pas toujours le cas.

- Deux ateliers de formations des experts nationaux ont été organisés à Madagascar dans le cadre de la communication nationale, respectivement sur l'inventaire des émissions des gaz à effets de serre et sur les études de vulnérabilités et d'adaptation.
- Madagascar a participé aux différents réunions, ateliers, conférences internationaux relatifs aux changements climatiques.
- Un atelier national de sensibilisation a eu lieu au mois d'octobre 2000 au cours du lancement de projet de communication. Des campagnes de sensibilisation à la base sont en cours de préparation.

Etat de la situation: La priorité nationale est assainir l'air ambiant, suivre les recommandations internationales en matières d'émissions transfrontières.

- Pour le changement climatique:

Madagascar a ratifié la Convention Cadre sur des Nations Unies sur le changement Climatique le 18 décembre 1998 (loi de ratification n° 98 020 du 02/12/98, décret de ratification n° 98 4062 du 18/12/98). La ratification du Protocole de Kyoto est programmée pour l'année 2002).

- Pour la convention de Vienne et protocole de Montréal :

Madagascar suivant décret n° 95 032 du 11/01/95 a adhéré à la convention de Vienne et par le décret n° 96 321 du 02/05/96 au protocole de Montréal. L'adhésion de Madagascar aux quatre amendements du protocole de Montréal à savoir de Londres, Copenhague, Montréal et de Beijing sont en cours.

Le Ministère de l'Environnement est en charge de coordonner la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par Madagascar. Pour ce faire, ce Département est obligé de collaborer avec d'autres Institutions / Départements de l'Etat:

- Assemblée Nationale (adoption des lois)
- Ministère chargé de la météorologie
- Ministère chargé de l'Industrie
- Ministère des Finances
- Ministère des Affaires Etrangères
- Office National pour l'Environnement

Deux groupes sont actuellement opérationnels pour la protection de l'atmosphère :

- a) Groupe OZONE
- b) Groupe Changements climatiques

Le secteur environnement travaille aussi avec la sécurité routière pour le contrôle des gaz d'échappement de véhicules.

Le Protocole de Montréal et ses amendements

- Le protocole de Montréal sur les SAO a été ratifié par Madagascar en 1996 : actuellement, un bureau OZONE est fonctionnel depuis l'année 2000 et est en train de mettre en place un plan de gestion des réfrigérants. Néanmoins, la situation de ses 4 amendements n'a pas encore fait l'objet d'une réponse officielle malgré des intentions positives.

- Un projet d'adjudication d'un marché relatif à l'assistance technique de la mise en œuvre d'un plan de gestion des réfrigérants vient d'être adopté.

Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Elle a été ratifiée en 1998. Des études sont actuellement en cours sur financement du PNUD :

- inventaire et quantification des émissions de gaz à effet de serre (IPCC guidelines),
- Etude de la vulnérabilité/adaptation en fonction de l'augmentation des émissions et donc de la température
- Etude d'atténuation

Des programmes et projets sont en étude ou en cours de réalisation :

- Projet de communication nationale initiale, financé par FEM/PNUD sur une durée de deux ans. Le projet a démarré en septembre 2000 et a pour objectif principal d'aider le pays à élaborer sa première communication nationale, une de ses obligations en tant que Partie à la convention.
- Projet d'élaboration de Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques : en cours de préparation.
- Projet sur la mise en place de quelques unités de biogaz dans la région moyen ouest du pays. Soumis pour demande financement.

Observations additionnelles se rapportant à ce chapitre

Madagascar ne fait pas partie des pays listés dans l'annexe B du Protocole de Kyoto.

En juillet 2000, un texte législatif réglementant les émissions par les gaz d'échappement de véhicules a été promulgué.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement:

- Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) constitue le mécanisme financier de la convention sur les changements climatiques. Le seul projet, élaboré jusqu'à ce jour dans le cadre de la convention est financé par ce mécanisme .
- L'inventaire des émissions est actuellement financé par le PNUD.
- Des études sur la capacité de stockage de carbone des forêts de basse altitude locales sont également en cours, cela dans le but de ' vendre ' le quota malagasy (dans le cadre du protocole de Kyoto). Les ressources ainsi recueillies contribueront au financement des coûts de protection de l'Environnement en général dans le futur.
- Appui institutionnel du Bureau National Ozone (BNO), financé par PNUE.
- Mise en place d'un plan de gestion des réfrigérants, financé par l'AFD.

Coopération:

Convention de Vienne et protocole de Montréal :

- Cette forme de coopération a commencé par l'inventaire (cf. plus haut).
- Aucune coopération régionale existe sur ce sujet.

Convention sur les changements climatiques :

- Coopération régionale : avec les pays africains francophones qui ont déjà mis en œuvre des activités habilitantes (Sénégal, Mali),

Coopération nationale : avec des institutions spécialisées en particulier le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) et le PNUD.

* * *

CHAPITRE 10: CONCEPTION INTÉGRÉE DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES TERRES

Prise de décisions: Stratégie pour la mise en œuvre du PNF qui repose sur la généralisation de la démarche participative aux différentes étapes du processus et à l'informatisation de certaines tâches:

- Approche participative
- Informatisation
- Mise en œuvre de sécurisation Foncière (SFR) à la carte selon les typologies de situations foncières et les besoins.

Direction Générale du Domaine du Service Foncier (DGDSF), Communautés concernées.

Programmes et projets: Dans le cadre du Programme Environnemental 1, des opérations de cadastre ont été effectuées dans 7 aires protégées couvrant 191 000 hectares et dans 632 000 hectares de zones jugées prioritaires. Ces opérations de cadastre avaient pour but d'améliorer la sécurisation foncière des paysans et de planifier la gestion des terres autour des aires protégées de façon à faire atténuer les pressions sur ces aires protégées.

Etat de la situation: La priorité nationale est de mise en œuvre du Plan National Foncier (PNF) pour réduire la pauvreté.

Le PNF doit répondre aux objectifs suivants :

- sécurisation foncière sur tout le territoire national,
- maîtrise foncière sur la disponibilité d'informations foncières fiables concernant tout le territoire national.

Des conséquences négatives multiples découlent du fait que la procédure d'immatriculation, de loin la plus utilisée avant le démarrage des opérations du Programme Environnemental 1 (PE1) et du Projet Plaine d'Antananarivo (BPPA) qui est l'immatriculation individuelle qui plus avantageuse sur le plan des coûts et délais, n'a pu être généralisée faute de ressources y affectées.

La situation a été rendue plus critique eu égard à l'insuffisance de services de proximité, mais aussi à la limitation dans les modes de sécurisation mis en œuvre et au caractère trop directif des méthodes qui ont été appliquées.

Dans le cadre du PE.2: La composante "Appui à la Gestion Régionalisée et à l'Approche Spatiale" a travaillé pour le renforcement des capacités des acteurs régionaux en planification concertée sur la gestion durable des ressources naturelles. La composante a appuyé la mise en place et l'opérationnalisation des structures régionales de concertations ou de programmation. Ainsi, 10 régions disposent actuellement de structures opérationnelles, 7 régions disposent de cartes des intervenants, 9 régions disposent de stratégies concertées avec les pistes d'actions et 6 régions disposent de leur plan stratégique régional.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Actions d'informations et de sensibilisation sur le respect des lois et règlements en vigueur avec l'appui technique du DGDSF.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 11: LUTTE CONTRE LE DÉBOISEMENT

Prise de décisions:

- CNE : Conseil National pour l'Environnement
Membre : DGDRF (Directeur de la Gestion Durable des Ressources Forestières)
 - CIME : Comité Interministériel pour l'Environnement
Membre : Directeur Général
 - Mise en œuvre du transfert de gestion des forêts par la loi GELOSE
 - Décentralisation de la gestion des actions forestières au niveau régional : élaboration des plans directeurs forestiers régionaux qui sont faits par de façon participative avec les acteurs régionaux et locaux.
- Principaux groupes: Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques - Départements des Eaux et Forêts (ESSA/Forêts); Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA); Population locale; ONGs; Administration forestière; et Opérateurs privés.

Programmes et projets: La lutte contre le déboisement était l'une des actions prioritaires du Programme Environnemental 1 (PE.1). C'est ainsi qu'on a renforcé la protection et l'exploitation durable de 300 000 hectares de forêts naturelles classées, en particulier celles situées près des aires protégées. La réalisation des mini-projets de production agricole autour des forêts naturelles avait aussi pour but de faire des recherches de solution alternatives aux cultures sur brûlis et de sédentariser les paysans sur les terrains aménagés de façon à annuler sinon à atténuer les défrichements des forêts. La stratégie qui découle des nouvelles formulées lors du PE.1 et concernant les forêts consiste à rendre la gestion des ressources naturelles et des ressources forestières aux communautés locales. Un certain nombre de forêts classées et de forêts communautaires à usages multiples seront aussi placées en régime de gestion durable dans le cadre du Programme Environnemental 2 (PE.2). Il y aura en particulier la formulation concertée de plans d'aménagement de 400 000 hectares de forêts avec le concours des populations concernées et du Service Forestier. Pour atténuer les pressions sur les forêts naturelles, le PE.2 encouragera également la population et le secteur privé à faire du reboisement par le biais d'activités de planification de l'utilisation des sols et de conseils techniques.

Etat de la situation: La priorité nationale est la politique forestière: enrayer le processus de dégradation forestière, mieux gérer les ressources forestières, augmenter la superficie et le potentiel forestier, accroître la performance économique du secteur forestier.

Dans le cadre du PE.2:

- 400 000 ha de forêts dont l'objet d'élaboration concertée de plans d'aménagement, y compris les 180 000 ha de forêts lors du PE-1. Par la suite la gestion des forêts sera transférée aux communautés de base. Au total 12 contrats de gestion ont été signés. Le but de cette approche est d'inciter la population locale à mieux gérer les ressources naturelles et de la responsabiliser dans la lutte contre la déforestation.

Ainsi, 10 500 ha de forêt ont fait l'objet de signature de contrat GELOSE pour le transfert de la gestion aux communautés de base. 21 200 ha sont en cours de négociation en vue de leur transfert aux communautés locales de base. 54 médiateurs environnementaux sont formés. 54 000 ha ont fait l'objet d'une sécurisation foncière relative. Les travaux de sécurisation foncière optimale dans les mini-projets sont en cours de réalisation et couvrant une superficie de 6 232 ha.

- Les activités de contrôle seront également renforcées par la mise en place des brigades de contrôle au sein de chaque Fivondronana. Ces brigades sont composés d'agents forestiers, de représentants des collectivités territoriales décentralisées, des représentants de polices judiciaires et de la gendarmerie.

De plus, activités d'encadrement et d'appui conseil sont prodiguées aux reboiseurs privés pour augmenter la couverture forestière afin d'assurer les besoins de la population en produit ligneux.

- Les activités de production a été déléguées aux ONGs, communautés de base (ex: production de plants et reboisement proprement dit).

- La gestion des Aires Protégées a été également transférée à l'Association Nationale pour la Gestion des Aires protégées (ANGAP).

Dans le cadre du Programme d'Investissement Public : le projet de reboisement communal est un projet incitant chaque commune à faire du reboisement. Ce projet débutera courant l'année 2001.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Centre de formation professionnelle forestière (CFPF) Morondava: activité formation en veilleuse. Actuellement le centre se concentre seulement à des activités de prestation de service
- Centre de formation professionnelle forestière (CFPF) Fianarantsoa : en phase de privatisation

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement:

- ITF/Banque mondiale
- GEF
- Gouvernement
- Fonds Forestiers Régionaux et Fonds Forestier National : alimentés par les redevances forestières issues des exploitants forestiers et des droits d'exportations
- La fiscalité forestière menée avec la Coopération Française en étude actuellement constitue également un moyen de renflouer ces redevances forestières pour une meilleure valorisation économique des ressources forestières.

Coopération:

- Commission de l'Océan Indien (COI) : Appui aux programmes de protection de l'environnement (Financement FED, sous-tutelle du Ministère de l'Environnement)
- Convention sur le commerce international des espèces de Faune et Flore sauvage menacées d'extinction (CITES)
- Convention RAMSAR
- Coopération Allemande (POLFOR - GTZ)
- Coopération Suisse (POLFOR - Suisse - FDP)
- Coopération japonaise : Etude de faisabilité des sites en aménagement : Bassins versants de Tsiazompaniry et Mantasoa
- Coopération française

* * *

CHAPITRE 12: GESTION DES ÉCOSYSTÈMES FRAGILES: LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION ET LA SÉCHERESSE

Prise de décisions: Ministère de l'Environnement et Organe Nationale de Coordination. Principaux groupes: Ministère de l'Environnement; Organe Nationale de Coordination; Structures décentralisées de l'Etat; Communautés de base; et ONGs.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

La lutte contre la désertification et la sécheresse a été engagée par la promulgation de la loi no.96.022 du 4 Septembre 1996 autorisant la ratification de la Convention sur la lutte contre la désertification et par la parution du décret no.97.772 du 10 Juin 1997 portant ratification de cette convention et Madagascar est Partie contractante depuis septembre 1997.

Observations additionnelles se rapportant à ce chapitre:

Comme la sécheresse touche surtout le Sud du pays, un Commissariat général pour le développement intégré du Sud a été mis en place pour entreprendre des activités diverses tendant à atténuer l'effet de la sécheresse et l'avancement de la désertification.

Partie contractante à la convention sur la lutte contre la désertification, Madagascar a l'obligation de mettre en œuvre ladite convention. A cet effet, une Organe Nationale de coordination chargée de la coordination, de la mise en œuvre et l'évaluation du programme d'action national, sous la tutelle du Ministère de l'Environnement a été créée par l'arrêté n° 8537/97 du 25 mai 1997 et l'arrêté n° 11 200/97 du 04 décembre 1997.

Madagascar est actuellement en phase d'élaboration de son plan d'action national de lutte contre la désertification sous l'égide du Ministère de l'Environnement et en collaboration avec les institutions concernées notamment le Commissariat Général pour le Développement Intégré du Sud, institution gouvernementale chargée de promouvoir et de coordonner les projets / programmes de développement dans le sud de Madagascar.

L'élaboration de ce plan d'action national se fera en synergie et cohérente avec les grands programmes de développement du pays notamment le Plan d'Action Environnemental, le Plan d'Action du Développement Rural et le Programme National de Lutte contre la Pauvreté. Le plan d'action est disponible en 2001.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Contraintes de mise en œuvre de la Convention sur la Lutte contre la Désertification.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Appui du Secrétariat Permanent de la Convention sur la Lutte contre la Désertification pour l'élaboration du Plan d'Action national.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 13: GESTION DES ÉCOSYSTÈMES FRAGILES: MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Les montagnes constituent aussi des écosystèmes fragiles; à Madagascar elles ont été mises en valeur depuis longtemps car toutes les hautes montagnes du pays ont été érigées soit en Réserves Naturelles Intégrales, soit en Réserves Spéciales ou en Forêts classées, et bénéficient pour cette raison d'une protection relativement importante.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 14: PROMOTION D'UN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE

Prise de décisions: La politique du développement agricole rural durable vise l'augmentation du revenu des paysans, l'exploitation des ressources naturelles selon le concept de développement rural et de la promotion d'une politique d'ouverture des marchés.

Pour ce faire le pays a pris des options d'ordre politique, législatif, structurel telles que :

- La décentralisation de l'Etat du secteur productif pour se concentrer sur ses missions essentielles se service public notamment celles relatives à la définition des politiques et stratégies, à la réglementation, au suivi, à la coordination et à l'évaluation des programmes mis en œuvre ainsi qu'à la fourniture des services de base à la population rurale, tout en se retirant des activités de type privé ;
- La participation des bénéficiaires directs des actions (producteurs et opérateurs) aux programmes et projets dans le processus d'identification, de conception, de programmation, de mise en œuvre et d'évaluation ;
- Le vote et la promulgation de la loi sur les coopératives : loi numéro 99 044 du 23 avril 1999.

La stratégie agricole et rurale sera approuvée par le Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR) pour 1999-2002, un plan qui permettrait à l'ensemble du secteur de cerner significativement et d'une manière cohérente les objectifs de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté rurale, de répartition aussi large que possible des fruits de la croissance économique et de gestion durable des ressources naturelles.

La mise en place du PADR est assurée par l'Equipe Permanente de Pilotage (EPP).

Actuellement les Programmes de Développement Rural Régional (PRDR) sont en cours d'élaboration.

Dans la mise en œuvre du PADR, des structures nationales sont mises en place telles que : Comité Inter-Ministériel d'Orientation et de Validation (CIOV), Equipe Permanente de Pilotage (EPP), Groupe de Travail pour le Développement Rural et Régional (GTDR).

A la base, au niveau des communes, l'élaboration d'un Plan de Développement Communal (PDC) bât actuellement son plein. Les PRDR doivent obligatoirement tenir compte des PDC.

Principaux groupes: Comité Inter-Ministériel d'Orientation et de Validation (CIOV); Equipe Permanente de Pilotage (EPP); et Groupe de Travail pour le Développement Rural et Régional (GTDR).

Programmes et projets: Le projet "Renforcement de la lutte anti-acridienne" a été nouvellement initié pour faire face aux dégâts causés par les acridiens dont les conséquences ne sont plus à démontrer tant sur la production agricole (risque d'insécurité alimentaire) que sur l'environnement. En réponse aux résolutions du Sommet Mondial de l'Alimentation et avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ce programme dont l'objectif est d'améliorer la sécurité alimentaire de la population vient de démarrer sa phase pilote. Un de ses principes fondamentaux est le respect de l'environnement (protection de la biodiversité, des ressources naturelles et des écosystèmes par des techniques appropriées, réduction des pressions sur les zones écologiquement vulnérables). Suivant le modèle mis au point dans le cadre du Programme Environnemental 1, on continuera à élargir la couverture régionale des mini-projets. Pour le Programme Environnemental 2, 4 000 mini-projets seront exécutés en réponse aux besoins locaux dans les domaines de la protection des sols et de la lutte contre l'érosion. On espère que ces interventions encourageront la population rurale à adopter spontanément des pratiques améliorées. De plus, des opérations spécifiques de gestion des bassins versants seront mises au point, soit lorsque des aménagements importants doivent être protégés (cinq grands bassins versants sont visés ici), soit dans le cadre de petits projets pilotes.

Etat de la situation: La priorité nationale est amélioration de la croissance de la production ainsi que les conditions de vie et l'allègement de la pauvreté en milieu rural.

Dans le cadre du PE-2, 2275 mini-projets ont été réalisés dans le domaine de la gestion conservatoire du sols et des eaux et de l'amélioration du cadre de vie en milieu rural. Ces mini-projets concernent des aménagements de tanety cultivés, des reboisements (forestiers et d'arbres fruitiers), des travaux de stabilisation de lavaka menaçant l'ensablement des rizières en aval, des constructions d'ouvrages hydro-agricoles en vue de la récupération des rizières, des constructions d'ouvrages de franchissement (ponts, dallots), et des réhabilitations de points noirs sur

pistes en milieu rural ainsi que des appuis aux activités génératrices de revenus telles que cultures maraîchères, apiculture, petit élevage, pisciculture...

Par ailleurs, des schémas d'aménagement ont été élaborés pour les bassins versants d'Andapa et d'Ambatondrazaka.

Hors PE - 2 : Différents programmes et projets ont été mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture :

- Projet d'Appui au Programme de Vulgarisation Agricole (PNVA), de 1995 à 2000 : a pour objectif la promotion du développement communautaire, l'augmentation de la productivité agricole et le revenu des producteurs dans le respect de l'environnement, la rationalisation de l'utilisation des ressources publiques affectées au financement des services agricoles. Le programme couvre actuellement 29 circonscriptions agricoles réparties dans 28 régions de Madagascar.
- Programme de Réhabilitation des Périmètres Irrigués (PPI), de 1994 à 1999 : vise à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire en zone rurale, à réhabiliter les infrastructures hydroagricoles et définir les meilleures mesures de protection contre les dégâts dus aux cataclysmes naturels, à assurer le transfert de gérance et de l'entretien des périmètres irrigués aux usagers de l'eau, à renforcer la coordination centrale, tout en décentralisant l'exécution des actions.

En 1999, poursuite du programme par une approche participative étalé sur trois années.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Toutes actions pour le développement rural doivent désormais se cadrer dans le PADR, financées par un groupe de bailleurs de fonds (IDA, Union Européenne, Japon, ...).

Pour le démarrage du PADR, un Projet de Soutien pour le Développement Rural (PSDR) est déjà mis en œuvre.

Coopération: Bailleurs de fonds.

* * *

CHAPITRE 15: PRÉSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Prise de décisions: La structure et le mécanisme de prise de décision dans le PAE sont les Agences d'exécution qui s'occupent de la gestion de la Biodiversité. Ce sont ANGAP, le Ministère des Eaux et Forêts et l' ONE (par le biais des composantes qui s'occupent d'outils telle que GELOSE, SIE, AGERAS).

Principaux groupes: *Au niveau national* : les Agences d'Exécution avec leur composante respective : ANGAP, ONE (REF/Valorisation de la Biodiversité, AGERAS, EMC, GELOSE) et Ministère des Eaux et Forêts (ESFUM). *Au niveau régional* : les Cellules Techniques d'Appui pour ONE et les structures décentralisées des AGEX.

Programmes et projets: Le Programme Environnemental 1 (PE.1) en a fait une composante à part entière étant donné l'originalité de la diversité biologique de Madagascar qui risque de disparaître à cause des feux de végétation, des défrichements et de l'exploitation abusive des forêts naturelles. À cet effet, la gestion du réseau des 40 aires protégées qui renferment les principales espèces animales et végétales caractérisant la diversité biologique du pays a été confiée à une association nationale de droit privé. Ces aires protégées couvrent une superficie totale de plus d'un million d'hectares et toute une base de données environnementales a été mise en place sur ce réseau. De ces 40 aires protégées, deux ont été créées pendant le PE.1 (le Parc National de Mantadia et le Parc National de Masoala). L'écotourisme à l'intérieur ou autour de ces aires protégées a connu un développement important : augmentation constante du nombre de touristes, aménagement d'infrastructures d'accueil, comme les centres d'interprétation où on peut se rendre compte de l'intérêt et de la valeur scientifique des espèces de faune et de flore que renferment ces aires protégées. Par ailleurs, sur financement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, la monographie nationale de la biodiversité a été établie avec la participation de nombreux scientifiques et spécialistes malgaches. Enfin, les priorités nationales en matière de biodiversité ont été définies lors d'un atelier scientifique réunissant plusieurs spécialistes nationaux et étrangers de la biodiversité malgache. Cet atelier a permis entre autre de catégoriser les problèmes et les solutions possibles dans diverses régions et a permis de renforcer et d'améliorer les bases de données déjà existantes sur la biodiversité malgache. Le travail entrepris pendant le PE.1 sera poursuivi par le démarquage des aires protégées, le renforcement du personnel pour assurer la conservation effective, l'exécution de programmes de recherche appliquée sur la conservation dans le but de définir et de suivre des indicateurs écologiques appropriés, la promotion du développement de l'écotourisme. De plus, quatre nouvelles aires protégées seront créées (parcs nationaux) dans des régions identifiées lors du PE.1 comme des régions prioritaires en matière de conservation de la biodiversité.

Etat de la situation:

Convention sur la diversité biologique

Ratification de la Convention internationale sur la diversité biologique suivant loi no. 95.013 du 9 août 1995 et le décret no. 95.695 du 3 novembre 1995

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Ratification le 28 août 1975.

Observations additionnelles se rapportant à ce chapitre

Depuis le PE1, de nombreuses activités ont continué dans le cadre de la convention sur la Diversité Biologique, suite à un atelier scientifique organisé par le PNUD sur la "définition des priorités en matière de conservation de la Biodiversité, mené en 1995.

Avec le GEF/PNUD des activités d'appui à la gestion durable de la biodiversité sont menées parallèlement aux activités de conservation à travers les Aires Protégées, répondant ainsi aux 3 objectifs principaux de la Convention sur la Diversité Biologique qui sont : la conservation, l'exploitation durable de la Biodiversité et le Partage équitable des bénéfices issus de son exploitation.

Tout ceci s'inscrit dans la phase 2 du PAE.

Actuellement Madagascar est doté d'une Stratégie Nationale de Gestion Durable de la Biodiversité terrestre et marine qui reflète les besoins nationaux dans le domaine et devant se situer à tous les échelons. La place et la participation active des communautés locales dans les provinces ont été bien définies.

Durant le PE-2, le Plan de Gestion des Aires Protégées a été élaboré. Toutes les activités de gestion ou de création d'aires protégées se basent sur ce document.

La création de deux aires protégées marines est en cours, pour conserver les écosystèmes qui ne sont pas encore représentés dans les aires protégées terrestres comme les marais et mangroves.

Le 2^{ème} rapport national relatif à la CDB financé par l'UNEP est en cours de finalisation.

Le Code des Aires Protégées sera voté incessamment par l'Assemblée Nationale.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: La régionalisation actuelle, telle que spécifiée dans la Constitution malgache et qui se traduit dans la pratique dans la Stratégie Nationale de Gestion durable de la Biodiversité requiert un renforcement de la capacité. En outre, le transfert de gestion prôné par la Gestion communautaire (GELOSE) nécessite également un renforcement de capacité.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Cadre de la CDB, de la COI pour l'EMC. Appui de la France pour GELOSE.

* * *

CHAPITRES 16 ET 34: TRANSFERT DE TECHNIQUES ET BIOTECHNIQUES ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, COOPERATION ET CREATION DE CAPACITES

Prise de décisions:

Technique: Aucune information disponible.

Biotechnique: Suivant la nature de la biotechnique en cause, la jurisprudence fait que les décideurs varient. Les OGM restent une des principales préoccupations des responsables et autorités.

Programmes et projets:

Technique: Aucune information disponible.

Biotechnique: Hors le Programme Environnemental 2, un programme de recherche sur l'identification et la valorisation des plantes médicinales et utilitaires est déjà élaborée et son exécution aura lieu dans les prochaines années.

Etat de la situation:

Technique: La priorité nationale est de droit à l'information et à la formation.

Avec l'existence de Internet et de ses services connexes, cette problématique a trouvé des solutions potentielles à beaucoup de discordances car les communications sont devenues plus faciles.

Beaucoup d'experts nationaux sont répertoriés dans des annuaires internationaux et nationaux.

L'ANAE a appuyé la fabrication de 2 651 foyers améliorés avec l'utilisation de combustibles de substitution fait avec un mélange d'herbe sèche, de bouse de vache et de terreau. Elle a également organisé des séances de formation pour les paysans et les opérateurs pour divers thèmes entre autre "technique de communication en milieu rural, organisation des groupes paysans, Gestion/comptabilité rurale, Installation/Gestion des systèmes forestiers, Diagnostic participatif dans le cadre d'un aménagement et gestion de terroir...

Les composantes du PE-2 ont continué les actions de communication, de sensibilisation à tous les niveaux. Les actions se sont concrétisées par des campagnes d'information/formation, des émissions radiophoniques et télévisées, la participation et l'organisation de diverses manifestations (foires, expositions...), l'édition de revues et brochures concernant les actions et les réalisations du Programme.

MOYENS D'ACTION :

Pas d'initiative gouvernementale. Le thème est la issu à la discrétion de chaque individu concerné

Exemples:

- diffusion de bulletins d'information par les agences d'exécution du programme environnemental
- émissions radio et/ou télévisées etc..

Madagascar a démarré le Développement industriel écologiquement durable en 1995. Un des objectifs y afférents est l'incitation aux technologies plus propres. Il a été co-financé par le Programme environnemental et l'ONUDI. Entre autres, une loi portant sur la politique de gestion des pollutions d'origine industrielle en est sortie. Des séminaires de formation de cadres privés et publics sur les techniques d'audit, les technologies propres ont été organisées.

Les normes ISO-14000 ont été adoptées par Madagascar en septembre 2000.

Biotechnique: Les biotechniques constituent un domaine relativement nouveau à Madagascar. Aucune stratégie nationale n'a encore été élaborée. Un comité sera incessamment mis sur pied par la Composante Recherche environnementale finalisée-Biodiversité pour se pencher sur la question. Par ailleurs, avec l'apparition des organismes génétiquement modifiés (OGM), la GTZ va financer un groupe qui élaborera une esquisse de réglementation qui tiendra compte de l'état actuel de la connaissance. Plusieurs domaines méritent d'être mentionnés: biotechnologies environnementales (utilisation de souches bactériennes dans le traitement des eaux usées...); et manipulation génétique (OGM et autres) et biotechnologies agricoles intégrant les biopesticides; biotechnologies industrielles (fermentation éthylique, ...).

Jusqu'à cette date, l'importation d'OGM n'est pas interdite, par contre, celle d'agents biologiques a fait l'objet d'un texte législatif depuis juillet 2000). Néanmoins, beaucoup d'efforts restent à entreprendre.

En ce qui concerne les institutions universitaires, 3 axes de recherches relatives à l'environnement ont été identifiés: Gestion et valorisation des ressources naturelles; Epidémiologie et recherches pharmacologiques; Biotechnologie; et Plusieurs actions ont été menés dans ce cadre et seront renforcées.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Technique: Dans le cadre du Programme Environnemental 1 (PE.1) et pour la mise en oeuvre du décret sur la mise en comptabilité des investissements avec l'environnement, trois ateliers de formation destinées aux opérations et techniciens de cabinets d'études privés ont été organisés en matière d'études d'impact environnemental. Environ cinquante stagiaires ont bénéficié de cette formation. Dans le milieu rural, l'Association Nationale d'Actions Environnementales (ANAE) a formé des paysans dans la fabrication de fours et foyers améliorés et ce, dans le but d'économiser le bois, la principale source d'énergie pour la cuisson à Madagascar. Toujours dans l'exécution de mini-projets, des stages de formation en matière de conservation des sols, d'agroforesterie, et d'utilisation d'engrais verts ont été organisés et plusieurs paysans ont pu en bénéficier. En matière de communication, des campagnes de sensibilisation à tous les niveaux, des conférences et autres formes d'information ont été organisés concernant le Plan d'Action Environnemental en général et le PE.1 en particulier. Enfin, divers bulletins et revues ont été publiés sur l'état de l'environnement, les aires protégées, la biodiversité malgache, etc.

Biotechnique: Technique: Tous les secteurs sont touchés par les biotechniques chacun en ce qui les concerne : universités, centres de recherche agricole, industrie, finances (taxes et impôts), environnement, consommateurs... Presque partout, le problème reste le même : la capacité de suivi/contrôle ne suit pas l'évolution des techniques y afférentes.

Information:

Technique: Aucune information disponible.

Biotechnique: Aucune information disponible.

Recherche et technologies:

Technique: Des recherches ont été faites sur la fabrication de briquettes ardentes à partir de l'herbe sèche et de bouse de vache, et en matière de production de biogaz à petite échelle. Ces recherches ont eu des résultats satisfaisants qui sont déjà expérimentés par de nombreux paysans encadrés par l'ANAE.

Biotechnique: Hors le Programme Environnemental 1, des études ont été faites en matière d'accroissement de la disponibilité des cultures vivrières et fourragères et des matières premières renouvelables. Elles portaient surtout sur la valeur nutritionnelle des plantes peu consommées qui constituent une alimentation humaine en période de soudure. L'on a également réalisé des études sur le renforcement de la fixation de l'azote atmosphérique, sur le dépistage précoce des toxines ou des organismes dans les produits destinés à la consommation humaine ou animale, ainsi que sur le dépistage des agents pathogènes dans l'eau potable.

Financement:

Technique: Aucune information disponible.

Biotechnique: L'appui financier du Gouvernement reste très limité et est difficile à estimer du fait que la comptabilité analytique des universités, des centres de recherche, etc. n'est pas publiée. Seules les déclarations d'intention de certains organismes sont connues. L'USAID a financé un premier groupe de travaux sur les biopesticides pour 3800,000 USD.

Coopération:

Technique: Aucune information disponible.

Biotechnique: Des partenariats entre universités locales et étrangères existent mais les publications sont rares. La banque africaine de développement financera, à partir de novembre 2001 la suite des travaux les biopesticides.

CHAPITRE 17: PROTECTION DES OCÉANS ET DE TOUTES LES MERS - Y COMPRIS LES MERS FERMÉES ET SEMI-FERMÉES - ET DES CÔTIÈRES ET PROTECTION, UTILISATION RATIONNELLE ET MISE EN VALEUR DE LEURS RESSOURCES BIOLOGIQUES

Prise de décisions: Organe délibératif : Conseil National pour l'Environnement (CNE); Comité Interministériel pour l'Environnement (CIME) Organe exécutif : Office National pour l'Environnement (ONE) Organe consultatif : Groupe de Travail et de Réflexion (GTR). Principaux groupes: Ministères; Elus; Opérateurs privés; Scientifiques, chercheurs; ONG et Associations.

Programmes et projets: Dans le cadre du Programme Environnemental 1 (PE.1), deux études sur les espèces marines ont été réalisées (étude sur le stock de langoustes néritiques et étude sur le stock d'holothuries). Deux parcs nationaux marins ont été créés, le premier faisant partie de la Réserve de Mananara et le second faisant partie du Parc National de Masoala. La collaboration avec le Programme Régional Environnement de la Commission de l'Océan Indien a été entamé pendant le PE.1. Elle sera effective lors du Programme Environnemental 2 (PE.2) qui a une composante relative à l'environnement marin et côtier.

Etat de la situation:

Dans le cadre du PE-2 : Les travaux se déroulent simultanément à trois niveau d'approche :

- l'approche nationale définira le cadre général pour la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières avec l'élaboration d'une politique de développement, de mise en valeur et de protection de ces zones et l'élaboration de ses instruments d'application (réglementation, schéma directeur, cadre institutionnel);
- L'approche régionale comprendra la formulation d'un schéma d'aménagement régional (Nosy be, Toliara et Toamasina) et d'un plan d'actions régional comme cela est prévu par la loi sur la décentralisation;
- L'approche locale s'attachera à la mise en œuvre d'actions concrètes, répondant aux problèmes prioritaires, en donnant une importance majeure à la mise en œuvre de la gestion locale communautaire des ressources renouvelables.

Les principales activités consistent en :

- l'élaboration de la politique et de stratégies en matière de GIZC;
- l'élaboration et la mise en place d'un cadre juridique pour la zone côtière;
- la formulation et la mise en place d'un schéma directeur fixant les grandes orientations notamment spatiales, en matière de développement des activités, d'exploitation des ressources littorales et de protection des milieux naturels;
- L'élaboration de plans directeurs nationaux thématiques (Aires Protégées, prévention et réduction des pollutions, gestion durable des ressources marines et côtières, recherche) et définition des instruments économiques et réglementaires à mettre en place;
- La mise en place d'un dispositif institutionnel intersectoriel (Comité Exécutif, Groupes de Travail et de Réflexion au niveau national et aux niveaux régional et local);
- L'inventaire et le diagnostic des écosystèmes côtiers et marins et de leur biodiversité;
- La mise en œuvre d'un système d'informations sur les zones côtières;
- L'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement initialement dans les zones de Nosy be et de Toliara, puis de Toamasina;
- L'élaboration du système de création et la mise en œuvre d'Aires Protégées marines et côtières;
- La mise en œuvre de la GELOSE des ressources marines et côtières dans les zones d'intervention;
- La mise en œuvre d'actions concrètes (mini-projets) de restauration d'écosystèmes dégradés, de lutte contre la pollution et de développement d'activités de substitution aidant à résoudre les conflits d'usage et d'intérêt néfastes à l'environnement marin et côtier.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: COI, SEACAM, PACSICOM, ICRI sur les récifs, PNUE.

* * *

CHAPITRE 18: PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITÉ: APPLICATION D'APPROCHES INTÉGRÉES DE LA MISE EN VALEUR, DE LA GESTION ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU

Prise de décisions: Le Code de l'Eau prévoit la mise en place d'une Police de l'Eau et d'une Autorité de l'Eau. Cette dernière se chargera de la délivrance de permis de prélèvement. Transitoirement, c'est le Ministère de l'Energie et des Mines (qui supervise la Direction de l'Eau) qui s'en occupe actuellement. Principaux groupes: Seul 1/3 de la population a accès à de l'eau 'potable' : l'objectif est d'étendre ce service de l'eau aux deux tiers restants.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: La priorité nationale est de l'eau "potable" pour toute la population. Les conditions varient énormément en fonction des régions : globalement, contrairement aux parties semi-arides du sud du pays, on peut dire que l'approvisionnement en eau ne pose pas encore trop de problèmes dans toute la partie septentrionale de l'île. Une loi portant Code de l'Eau a été votée en 1998. Son application (qui n'est pas effective, faute de moyens financiers) permettra de réglementer les prélèvements et utilisations d'eau. Il n'existe pas encore d'approche intégrée dans la réalité. Dans le cadre du Programme National d'Action Environnemental, l'ANAE a réalisé 12 mini-projets d'adduction d'eau potable et construit 216 puits depuis le démarrage du programme en 1991 jusqu'à présent (octobre 2000).

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Certains groupes privés comme la FIKRIFAMA (Association chrétienne) ou certaines entreprises comme la JIRAMA (Société des eaux et de l'électricité) maîtrisent l'adduction d'eau.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune forme de coopération connue sur ce volet.

* * *

CHAPITRE 19: GESTION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES, Y COMPRIS LA PRÉVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX

Prise de décisions: La prise de décision sur l'interdiction d'un pesticide donné reste actuellement limitée aux décisions internationales. En plus, notons l'existence d'un comité technique dirigé par le Ministère de l'Agriculture pour l'homologation des pesticides (les critères sont essentiellement basées sur l'efficacité biologique quoique les caractéristiques écotoxicologiques commencent aussi à gagner du terrain). Principaux groupes: Plusieurs Ministères techniques sont parties prenantes dans le processus: Ministère de l'Agriculture; de la Santé; de l'Environnement et Office National pour l'Environnement; Chargé de l'Industrie; et du Commerce et de la Consommation.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Madagascar a ratifié la Convention de Bâle en 1999. Cet acte lui a permis d'exporter 100 tonnes de pesticides périmés vers la Suisse en 2000. De 1995 à 2000, la GTZ et la Coopération Suisse avaient financé un projet sur *l'Environnement et les produits toxiques*. Madagascar possède plusieurs points focaux (POP (polluants organiques persistants), RISCPT) et une Autorité Nationale désignée (Office National pour l'Environnement) pour le Secrétariat provisoire de la Convention de Rotterdam. Un Comité National pour la gestion des Produits Chimiques (CNGPC) regroupant des représentants de Ministères techniques, des ONGs et des professionnels a été mis en place depuis 1997 afin d'apporter une assistance technique au Gouvernement dans le domaine de la gestion des produits chimiques en général. Un inventaire sur les PCB (polychlorobiphényle) a été effectué en 2000 Madagascar utilise encore du DDT pour la lutte contre le paludisme. Il pourra le faire jusqu'à l'an 2005. En ce qui concerne le trafic illicite de produits toxiques et dangereux, Madagascar n'a pas encore la possibilité de le contrôler avec ses 5 000km de côtes.

Cas des pesticides: un programme de prévention des stocks périmés a été mis en œuvre depuis février 2000

Cas des produits dangereux en général: un programme ambitieux touchant 16 000 écoles primaires a été mis en place depuis l'année 2000 par le Projet *Voarisoa/DDC-GTZ*. Il est axé sur l'information et la transmission des connaissances de base sur les produits dangereux et toxiques aux enfants en bas âge. Il reste maintenant à trouver un bailleur pour éditer le guide et financer la formation des formateurs.

En somme, parmi les principes élaborés par l'Agenda 21 pour mieux assurer une bonne gestion nationale des produits chimiques, dont : (a) législation adéquate; (b) collecte et diffusion de l'information; (c) possibilité d'évaluer et d'interpréter les risques; (d) définition d'une politique de gestion des risques; (e) moyens à mettre en œuvre pour appliquer cette politique; (f) capacité d'assainir les zones contaminées et les personnes intoxiquées; (g) programmes d'éducation efficaces; (h) capacité de réagir en cas d'urgence; (i) mécanisme de coordination interministériel. Les points (a), (b), (d) et (h) méritent encore d'être appuyés un peu plus à Madagascar.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Deux laboratoires sont maintenant capables pour analyser des résidus de pesticides, l'un d'eux peut aussi faire les PCBs.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: non disponible dans leur ensemble

Coopération: La GTZ et la Coopération Suisse au développement furent les principaux partenaires techniques et financiers de ce volet.

CHAPITRES 20 AU 22: GESTION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DÉCHETS DANGEREUX, DES DÉCHETS SOLIDES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS, Y COMPRIS LA PRÉVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE

Prise de décisions:

Déchets dangereux: Jusqu'à ce jour, les décisions viennent de comités *ad hoc* montés seulement dans le cadre d'un objectif donné : traitement au cas par cas. Dans un avenir proche, la législation spécifiera le cadre institutionnel.

Déchets solides: Pour les sites de dépôt de déchets, c'est la Commune qui décide actuellement de leurs lieux d'implantation, sans évaluation d'impact préalable. Par contre, pour les rejets industriels, le processus englobe l'Office National pour l'Environnement, le Ministère de tutelle et le Ministère de l'Environnement.

Déchets radioactifs: Retard de la parution des décrets d'application de la loi 97-041 du 29/01/98 relative à la protection contre les dangers des rayonnements ionisants et à la gestion des déchets radioactifs à Madagascar; Toutefois, ces décrets d'application ne fait que renforcer les arrêtés interministériels existant depuis 1993.

Programmes et projets:

Déchets dangereux: Aucune information disponible.

Déchets solides: Aucune information disponible.

Déchets radioactifs: Aucune information disponible.

Etat de la situation:

Déchets dangereux: La priorité nationale est la réduction à la source.

La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux, leur élimination et leur réduction à la source a été ratifiée par Madagascar. Actuellement, il n'y a pas encore de législation en matière de déchets dangereux. Une stratégie globale de gestion des déchets solides et pâteux en général et des déchets dangereux en particulier est en cours de finalisation. Le texte législatif y afférent sera présenté au Gouvernement en 2001. Elle englobe, autant que faire se peut, les résolutions des Conventions internationales signées par Madagascar. Plusieurs cas de gestion de déchets solides dangereux ont déjà eu lieu à Madagascar: à défaut d'une législation nationale, les opérations ont été effectuées par référence à des législations étrangères. En matière de trafic international de déchets dangereux, on n'a encore reçu aucun procès verbal officiel y afférent quoique des alertes aient déjà été données par des pays amis. Il n'y a aucun contrôle en haute mer.

Observations additionnelles se rapportant au présent chapitre

En 1998, le Secrétariat de la Convention de Bâle a déjà appuyé Madagascar dans la réalisation d'un audit environnemental sur un site pollué par des boues d'hydrocarbures (près de la raffinerie de pétrole de Toamasina).

Déchets solides:

- Volet DECHETS SOLIDES : La gestion des déchets solides fera incessamment l'objet d'un texte législatif, sur proposition de l'Office National pour l'Environnement. Actuellement, seule la ville d'Antananarivo possède une décharge semi-contrôlée. Dans toutes les autres, la pratique de la décharge spontanée ou du *dumping* est très courante. Néanmoins, dans certaines régions (à Antsirabe), la pratique du compostage est devenue très courante. L'Office National pour l'Environnement, des projets de coopération bilatérale et des ONGs s'efforcent actuellement de vulgariser une telle pratique.

- Volet EAUX USEES : Suite à la promulgation de la loi n°99.021 du 17.07.99 portant sur la politique de gestion des pollutions d'origine industrielle et dont les décrets d'application sont en cours de préparation et de la loi n° 98.029 du 20.01.98 portant code de l'eau instituant le traitement des eaux usées est devenue obligatoire. Toutefois, les industriels ont une période moratoire de 3 ans sous peine d'amendes et pénalités très significatives. Il convient de noter que, actuellement, moins de 5% des industriels traitent leurs eaux usées.

En ce qui concerne les eaux usées domestiques, seuls quelques hôteliers les traitent. Les eaux provenant des habitations particulières ne sont pas traitées mais des projets de mise en place d'installations y afférentes existent.

Déchets radioactifs: La priorité nationale est la mise en place de l'infrastructure de gestion de déchets radioactifs à Madagascar et évaluation de l'impact radiologique sur l'environnement des déchets miniers;

a) Les déchets radioactifs à Madagascar :

Les déchets radioactifs à Madagascar résultent de l'utilisation des techniques nucléaires dans le domaine médical (cobalt-thérapie, curiethérapie, traceurs ...), industriels (jauge, gammagraphie ...) ou encore de la recherche (vétérinaire, agronomie, ...). Les déchets générés par ces activités sont constitués :

- de sources scellées usagées soumises soit à des procédures de réexpédition, soit à des entreposages sur place ;
- de radionucléides à vie courte bénéficiant de la procédure de décroissance.

D'autres déchets radioactifs sont issus de l'exploitation des ressources minières en uranium, dans les années passées, générant un certain volume de déblais plus ou moins radioactifs;

A côté de ces déchets connus, existent des sources radioactives telles que les paratonnerres;

L'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN-Madagascar), le seul organisme qui s'occupe actuellement de la gestion des déchets radioactifs à Madagascar, a pu, jusqu'à ce jour, recenser :

- plus d'une centaine de sources scellées usées,
- 4 m³ de déchets solides et 60 l de déchets liquides issus de l'utilisation des sources non scellées ;
- des déchets de minerais d'urano-thorianite.

b) L'infrastructure réglementaire :

La mise en place de l'infrastructure de gestion de déchets radioactifs est basée sur la loi n°97-041 du 02/01/98 relative à la protection contre les dangers des rayonnements ionisants et à la gestion des déchets radioactifs à Madagascar.

Cette loi prévoit la création de l'Autorité Nationale de Protection et de Sûreté Radiologique (ANPSR), qui est l'organisme de décision sur la radioprotection et la gestion des déchets radioactifs à Madagascar. Elle est assistée par deux organes techniques, l'Organe Technique de radioprotection (OTR) et l'Office Central de Gestion de Déchets Radioactifs (OCGDR); L'OCGDR est chargé des actions de service public en matière de gestion de déchets radioactifs.

Dans l'attente de la promulgation des décrets d'application de cette loi; l'INSTN-Madagascar est chargé de la gestion de déchets radioactifs à Madagascar (Décret n° 93-243 du 29 avril 1993 portant sur la protection contre les dangers des rayonnements ionisants et ses arrêtés interministériels d'application).

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Déchets dangereux: La gestion des déchets dangereux et le trafic international illicite nécessitent un recyclage des responsables techniques. La capacité d'analyse reste aussi très limitée: elle est pratiquement inexistante dans les provinces.

Déchets solides: Pour les déchets solides et les eaux usées, la capacité d'analyse des laboratoires locaux n'est pas suffisante en termes de *nombre*. Des sessions de mise à niveau doivent être organisées. Par ailleurs, des technologies adaptées au marché local doivent être vulgarisées.

Déchets radioactifs: Aucune information disponible.

Information:

Déchets dangereux: Aucune information disponible.

Déchets solides: Aucune information disponible.

Déchets radioactifs: Aucune information disponible.

Recherche et technologies:

Déchets dangereux: Aucune information disponible.

Déchets solides: Aucune information disponible.

Déchets radioactifs: Aucune information disponible.

Financement:

Déchets dangereux: Aucun financement pour le moment.

Déchets solides: Le projet de Développement industriel écologiquement durable (1995-1999) a coûté 1,8 millions USD. Le Programme environnemental phase II est aussi en train d'engager un certain montant pour les problématiques visées.

Déchets radioactifs: insuffisance des moyens financiers pour les travaux d'inventaires, d'entreposage, de traitement et de conditionnement des déchets radioactifs.

Coopération:

Déchets dangereux: La coopération reste encore très discrète.

Déchets solides: La coopération régionale en matière de *gestion des déchets* existe mais reste discrète. Idem pour la coopération internationale.

Déchets radioactifs: Coopération entre "l'Atomic Energy Authority" de l'Afrique du Sud, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) et l'INSTN-Madagascar sur le conditionnement des sources de radium de l'hôpital HJRA Antananarivo-Madagascar (14-18 juin 2000). Problème : lenteur de dédouanement des matériels pour le conditionnement de ces déchets radioactifs.

Aucune autre coopération à part le projet entre l'AIEA et l'INSTN sur la mise en place de l'infrastructure de gestion de déchets radioactifs à Madagascar (Projet AFRA-RAF 9-014).

* * *

CHAPITRES 24 AU 32: RENFORCEMENT DU RÔLE DES PRINCIPAUX GROUPES

Femmes: Programmes et projets: Hors le Programme Environnemental 1, un projet sur la promotion socio-économique de la femme malgache a été réalisé. Il avait comme objectif la facilitation de l'accès des femmes au crédit, aux intrants et outils agricoles. A cet effet, la responsabilisation des femmes à tous les niveaux et particulièrement dans les secteurs clés (ministères, directions, etc.) a été entreprise, des groupements de femmes d'intérêt économique (GIE) ont été créés par région et ces groupements ont reçu des formations en techniques agro-élevage, en transformation alimentaire selon la spécificité des régions, et en comptabilité simplifiée adaptée à chaque type d'activités. Un autre projet sur l'éducation à la vie familiale et à l'appui à l'auto-emploi des femmes a été aussi réalisé. Il avait comme objectif de favoriser la maîtrise de la fécondité et le contrôle des naissances, de permettre aux femmes de vaquer aux activités familiale et de protéger les prostituées contre les MST/SIDA. Enfin, les textes juridiques statuant la promotion de la femme ont été révisés. Hors Programme Environnemental 2 : si tous les projets malgaches comportent des activités qui profitent expressément aux femmes, l'analyse effectuée dans le cadre de l'évaluation a montré qu'une approche plus interventionniste s'imposait. Trois domaines d'intervention pour lesquels des objectifs et des indicateurs de suivi ont été identifiés. Ce sont : l'importance des femmes dans l'effectif des différents organismes d'exécution; la nécessité de promouvoir une participation active des femmes à la préparation de toutes les activités et d'améliorer leur accès à l'éducation; la nécessité d'encourager activement le développement des associations de femme, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Etat de la situation: L'indice de participation féminine (IPF) est évaluée à 0.354 en 1998. Pour la même année, le pourcentage des femmes Députés est de 6 %, tandis que le rapport femmes Ministres / Gouvernement : 4/32, 3/30 (2001). Néanmoins, une association des femmes décideurs a été mise en place récemment.

- Loi n° 94-033 portant Orientation Générale du Système d'Education et de Formation ,
- Plan d'Action National pour l'Education des Filles (PANEF),
- Programme National pour l'Amélioration de l'Enseignement Phase I et II (PNAE),
- Programme conjoint de Promotion de l'Education de Base pour tous les enfants malgaches (2000) : éducation non formelle.

L'adaptation de la formation aux besoins du marché de travail est une des principales réformes du système de formation entreprises par le Ministère de la formation Technique et professionnelle, d'où pour la formation des jeunes filles :

- ouverture de différentes spécialités dans les centres de formation professionnelle publics : confection, hôtellerie, restauration, ...
- appui technique et financier aux établissements privés pour permettre l'ouverture d'autres spécialités : coiffure, charcuterie, pâtisserie, ...

Mise en œuvre d'une politique nationale de promotion des femmes (édité en octobre 2000).

Hors PE.1: Un projet sur la promotion socio-économique de la femme malgache a été réalisé. Il avait comme objectif la facilitation de l'accès des femmes au crédit, aux intrants et outils agricoles. A cet effet, la responsabilisation des femmes à tous les niveaux et particulièrement dans les secteurs clés (ministères, directions, etc,...) a été entreprise, des groupements de femmes d'intérêt économique (GIE) ont été créés par région et ces groupements ont reçu des formations en techniques agro-élevage, en transformation alimentaire selon la spécificité des régions, et en comptabilité simplifiée adaptée à chaque type d'activités.

Un autre projet sur l'éducation à la vie familiale et à l'appui à l'auto-emploi des femmes a été aussi réalisé. Il avait comme objectif de favoriser la maîtrise de la fécondité et le contrôle des naissances, de permettre aux femmes de vaquer aux activités familiale et de protéger les prostituées contre les MST/SIDA.

Enfin, les textes juridiques statuant la promotion de la femme ont été révisés.

Hors PE.2: Si tous les projets malgaches comportent des activités qui profitent expressément aux femmes, l'analyse effectuée dans le cadre de l'évaluation a montré qu'une approche plus interventionniste s'imposait. Des domaines d'intervention pour lesquels des objectifs et des indicateurs de suivi ont été identifiés. Ce sont:

- l'importance des femmes dans l'effectif des différents organismes d'exécution;
- la nécessité de promouvoir une participation active des femmes à la préparation de toutes les activités et d'améliorer leur accès à l'éducation;

- la nécessité d'encourager activement le développement des associations de femme, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Il existe des mécanismes institutionnels de promotion des femmes tels que décrits dans la politique nationale de promotion des femmes:

* Au niveau gouvernemental:

Ministère chargé de la Condition Féminine dont la mission consiste , entre autres, à l'intégration de la femme au processus de développement économique et social ;

- Structures rattachées (centre de promotion de la femme, centres de promotion socio-économique, ...) ;
- Services déconcentrés.

- Au niveau de la société civile : groupements féminins (76 en 2000), ONGs, associations et collectifs
- Au niveau des partenaires.

Il existe aussi des mécanismes de financement formel et informel (mutuels d'épargne et de crédit).

Enfants et Jeunes: Aucune information disponible.

Populations autochtones: Prise de décisions: Dans le cadre de la politique de décentralisation et de la politique de désengagement de l'État, la loi numéro 96.025 relative au transfert de la gestion des ressources naturelles renouvelables aux communautés de base (10 septembre 1996) a été promulguée. Des expériences pour l'application de cette loi ont été faites dans certaines régions et ont été concluantes, et elles seront multipliées pendant les cinq prochaines années. Dans le cadre des mini-projets de conservation et de développement, la population a été mobilisée non seulement dans leur exécution mais aussi dans leur conception et leur identification, et ce conformément à l'un des principes stratégiques du Plan d'Action Environnemental. Ces interventions s'insèrent dans le Programme Environnemental 1. Etat de la situation: - Dans le cadre de la politique de décentralisation et de la politique de désengagement de l'Etat, la loi numéro 96.025 du 30 septembre 1996 relative au transfert de la gestion des ressources naturelles renouvelables aux communautés locales de base est déjà appliquée dans plusieurs régions de l'île. - Deux décrets d'application de la loi précitée sont déjà en vigueur.

Utilisation des approches participatives dans toutes les étapes de l'élaboration de toutes politiques nationales (ateliers régionaux et nationaux). Un contrat de gestion des ressources établi entre l'Etat et la communauté locale demanderesse lui permet de gérer rationnellement les ressources naturelles renouvelables.

Organisations non gouvernementales: Programmes et projets: Dans le cadre du Programme Environnemental 1 et dans l'exécution même du PAE, deux associations nationales de droit privé ont été créées. Il s'agit de l'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP), dont le rôle et les attributions ont été déjà signalées et de l'Association Nationale d'Actions Environnementales (ANAE), responsable du financement, du suivi et de l'évaluation des mini-projets de conservation et de développement. Ces deux associations sont chacune appuyées par d'autres ONG soit internationales soit nationales dans la réalisation des activités sur terrain. Le rôle des associations ou groupements villageois dans l'exécution de mini-projets est aussi d'une grande importance.

Etat de la situation: La loi 96.030 portant régime particulier des ONGs stipule la mise en place des Conseils Régionaux des ONGs au niveau des régions. C'est une instance d'interpellation et de concertation qui vise surtout à défendre les intérêts des ONGs vis à vis des partenaires et à préserver l'éthique du secteur ONG. Le conseil sera donc l'interlocuteur privilégié des partenaires qui veulent intervenir au niveau des régions tant au niveau de programmes qu'au niveau des priorités d'actions à entreprendre. L'octroi d'agrément selon toujours la loi 96.030 incombe désormais à un comité bipartite composé moitié moitié par les représentants des ONGs et les représentants des services déconcentrés. Toute ONG doit être agréée et la participation des ONGs dans le mécanisme d'octroi d'agrément est un grand pas pour rétablir la confiance mutuelle de son secteur. La mise en place des structures sus-citées encourage et autorise les ONGs à participer à la conception, à la mise en place et à l'évaluation des mécanismes officiels chargés d'assurer le suivi et l'évaluation 'action dans une région donnée.

- Le Conseil Régional d'ONG est donc la structure légale et officielle, privée et autonome qui assure et favorise le dialogue entre les ONGs d'une région et le Gouvernement (Le Conseil National des ONGs est le niveau national des Conseil Régional des ONGs
- Dans le cadre du Programme environnemental : dans l'exécution même du PAE, deux associations nationales de droit privé ont été créées, il s'agit:

- de l'Association National pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP) dont le rôle et les attributions ont été déjà signalées;
- et de l'Association Nationale d'Actions Environnementales (ANAE) responsable du financement, du suivi et de l'évaluation des mini-projets de conservation et de développement.

Ces deux associations sont chacune appuyées par d'autres ONG soit internationales soit nationales dans la réalisation des activités sur terrain. Le rôle des associations ou groupements villageois dans l'exécution de mini-projets est aussi d'une grande importance.

Collectivités locales: Etat de la situation: Actuellement, tout processus d'élaboration de plans et de stratégies pour le développement national se fait actuellement de façon participative. La décentralisation responsabilise les autorités et les acteurs locaux.

- Dans le cadre du PE 2:

La mise en œuvre de la GELOSE intègre les autorités locales

Travailleurs et syndicats: Etat de la situation:

- a) Ratification, depuis 1995, des conventions n° 88, 98, 138, 144, 159 et 173
- b) Création du CNE (loi n° 94-029 du 25 août 1995), organe paritaire tripartite de consultation, de dialogue et d'information sur le monde du travail, ayant dans Commissions hygiène et sécurité / protection sociale. Réalisations : participation amendement Code du Travail, fixation salaires (1998), Conférence OIT et ratification conventions
- c) Tenue d'ateliers régionaux sur promotion négociation collective (1997)
- d) Mise en place Equipe Mobile de Contrôle (Direction du Travail) pour application textes dans les entreprises franches. Formation des Elèves Inspecteurs du Travail en hygiène, sécurité et environnement du travail
Institution d'un Centre National Education Ouvrière (décret n° 80-195 du 11/08/80. Emissions radiophoniques hebdomadaires sur deux chaînes. Sensibilisation des ouvrières des zones franches par la Direction du Travail.

Le réemploi et le recyclage des déchets industriels ou des produits industriels usagés sont courants à Madagascar. Bien que non chiffrable en terme de quantité et de volume, c'est devenu une source de revenu pour les ménages, des artisans, des entreprises à Madagascar. Il n'est pas encore possible de mesurer l'augmentation ni le rendement d'utilisation des ressources utilisées dans les secteurs industriel et commercial. Les principales filières industrielles et commerciales à Madagascar dans lesquelles il est fréquent de voir le réemploi ou le recyclage sont les suivants :

SECTEUR	DECHETS	REEMPLOI ou RECYCLAGE
1 - FILIERES INDUSTRIELLES		
- Agroalimentaires et tanneries	Canettes et boîtes métalliques, conteneurs en métal et plastique, bouteilles plastiques et en verre, résidus organiques (drêches, gâteaux de presse et filtre, lactosérum, légumes, sang, peaux, cornes, os, etc;), eaux usées (vinasses, graisses, fibres, boues, etc.)	utilisés tels quels Produits artisanaux Compost Energie Elevage Agriculture
- Textiles, cuirs et peaux	Articles hors normes, chutes de tissus, fils, chutes de cuirs, emballages, cartons, eaux usées, boues, fibres	Utilisés tels quels Produits artisanaux Compost Energie Eau de process Agriculture
- Bois et dérivés	Copeaux, écorces, chutes de bois, sciure, articles hors normes	Utilisés tels quels Produits artisanaux

- Papeterie et imprimerie	Ecorces, bois, fibres, plastiques Métaux, papiers, emballages	Energie Utilisés tels quels Revente Energie
- Industries chimiques et parachimiques	Containers métalliques et plastiques, produits hors normes	Utilisés tels quels Revente
- Industries de transformations des minéraux et verre	Chutes de fabrication, produit hors normes	Utilisés tels quels Revente
- Industries utilisant des métaux et ateliers d'ouvrages	Chutes métalliques, ferrailles, déchets de coulage	Utilisés tels quels Revente Ferronière Artisanat Forges rurales
- Commerce (station garage, produits chimiques, reformulation, produits de consommation importés, articles électroménagers, etc.	Huiles usagés, containers, cartons, produits chimiques périmés, etc.	Utilisés tels quels Revente Traitement du bois Elevage

Des programmes ont été mis en œuvre sous forme de projets notamment sur l'environnement, la qualité et les technologies plus performantes. Les filières matériaux de construction, bois, énergie, ressources naturelles renouvelables, environnement des activités industrielles ont été plus ou moins touchés par des projets financés par des bailleurs de fonds. Particulièrement, le projet "Développement industriel Ecologiquement Durable" financé par la Banque mondiale et géré par l'ONUDI, a surtout mis en exergue le concept des "technologies plus propres" qui insiste surtout sur l'identification à la source des nuisances pouvant avoir des impacts sur l'environnement et le gaspillage des ressources naturelles. Au niveau de la stratégie adoptée par le Gouvernement, figure l'instauration des normes ISO et des normes environnementales; une structure est déjà existante et regroupe la partie gouvernementale et le secteur privé. Un projet sur la qualité est actuellement opérationnel par le biais du "Mouvement Malgache pour la qualité" afin d'initier les opérateurs privés au concept de qualité, qui inclut l'optimisation des ressources, y comprises les matières premières et les facteurs de production utilisés. Le Ministère de l'Industrialisation et de l'Artisanat a déjà lancé depuis 1995, un programme ambitieux d'un développement industriel écologiquement durable. L'objectif était de faire prendre conscience aux industriels que les coûts environnement découlant des impacts de leurs activités ne doivent plus être considérés comme des externalités. Ainsi, un projet dénommé "Développement Industriel Ecologiquement Durable" ou DIED a été financé par la Banque Mondiale pour démarrer le programme. Les principaux volets de ce projet sont la cadre réglementaire, l'appui aux institutions et l'appui aux industriels;

Communauté scientifique et techniques: Aucune information disponible.

Agriculteurs: Etat de la situation: Les différentes activités du Projet d'Appui au Programme de Vulgarisation Agricole (PNVA) dont l'objectif est de promouvoir le développement communautaire, d'augmenter la productivité agricole et le revenu des producteurs dans le respect de l'environnement sont des moyens entrepris par le pays pour encourager les agriculteurs à adopter les pratiques agricoles efficaces et écologiquement durable. La participation des bénéficiaires directs des actions (producteurs et opérateurs) aux programmes et projets dans le processus d'identification, de conception, de programmation, de mise en œuvre et d'évaluation est parmi les options politiques pris par le pays. A cet effet, l'élaboration du Plan d'Actions pour le Développement Rural (PADR), un plan qui approuve la stratégie agricole et rurale été effectuée par une approche participative (Nombreux ateliers régionaux et nationaux).

* * *

CHAPITRE 33: RESSOURCES ET MÉCANISMES FINANCIERS

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: La priorité nationale est la développer les services essentiels de base et élargir les filets de sécurité au bénéfice des couches vulnérables.

Madagascar a une forte ambition en matière d'augmentation de la production de richesses et de juste partage de celles-ci dans un contexte où l'inflation est maîtrisée. Dans ce cadre, es efforts ont été réalisés dans le domaine des affectations budgétaires en faveur des secteurs sociaux pour dépasser déjà les objectifs de Copenhague, et les "filets de sécurité" destinés aux couches les plus vulnérables de la population seront élargis. Tout ceci se focalise sur la stimulation de l'offre dans un cadre macro-économique stable pour parvenir à des taux de croissance élevées et durables, par le biais de l'augmentation de l'épargne nationale et l'augmentation du pourcentage de l'investissement par rapport au PIB. Il est également recherché l'amélioration du circuit de dépenses, la réduction du déficit public assortie de l'adoption d'une politique monétaire prudente visant la stabilité des prix, de l'augmentation de la valeur ajoutée des secteurs porteurs et l'instauration d'un environnement institutionnel.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 35: LA SCIENCE AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et projets: Dans le cadre du Programme Environnemental 1, d'importants investissements ont été réalisés pour la production d'informations géographiques de base, par exemple photos aériennes, cartes numériques sur l'utilisation des sols, etc. Dans le cadre du Programme Environnemental 2 (PE.2), un comité scientifique regroupant les principaux intervenants dans le secteur de la recherche sera créé et aura pour tâche de définir une politique de recherche, de coordonner l'identification et le classement par priorité des propositions de recherche, de diffuser les résultats, de faire le suivi et l'évaluation des réalisations basées sur l'application de ces résultats. Pendant le PE.2, les capacités de production seront renforcées pour pouvoir satisfaire les besoins en matière de réalisation des composantes opérationnelles sur terrain.

Etat de la situation: La priorité nationale est la recherche appliquée au service du développement. Le comité scientifique qui travaille en tandem avec le programme environnemental a été constitué et est fonctionnel.
MESURES PRISES POUR PROMOUVOIR LE SAVOIR SCIENTIFIQUE, AMÉLIORER L'APPAREIL SCIENTIFIQUE À LONG TERME ET RENFORCER LE POTENTIEL ET LA CAPACITÉ DANS CE DOMAINE :
 Le salaire des chercheurs et des enseignants des universités a été augmentée d'une façon consistante. Certains enseignants bénéficient de l'appui financier de la Banque mondiale (Projet FADES) pour soutenir certains travaux. Beaucoup de Centres de recherche collaborent avec le programme environnemental: les chercheurs et les enseignants sont représentés au niveau du comité ci-dessus.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 36: PROMOTION DE L'ÉDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Dans le cadre du PE-2 : La composante "Communication" a été mise en place pour coordonner les actions jugées pas trop disparates et axées sur une promotion institutionnelle dans le PE-1. En outre, cette composante d'appui a le mandat d'informer le public sur les problèmes environnementaux liés aux activités quotidiennes de la population et permettre ainsi un accès aux informations sur les Programme Environnemental.

Le Centre de Formation en Sciences de l'Information Géographique et de l'Environnement a été créé en 1997 pour réaliser la composante "Education/Formation", qui a pour finalité la transmission de la dimension environnementale au sein de la population. Ceci se traduit par un changement de comportement vis-à-vis de l'environnement. Son mandat lui permet d'assurer le conseil et la formation des cadres des divers opérateurs du PAE, le pilotage pour le compte du Ministère de l'Environnement de la mise en œuvre de la politique d'éducation relative à l'environnement.

- Réorientation de l'éducation vers la réalisation d'un développement durable

Le CFSIGE a initié des formations d'experts par des enseignements de spécialité diplômants, et a développé des relations de partenariat avec les universités nationales et internationales dans le cadre de la formation et de la recherche appliquée.

- Sensibilisation accrue du public

Le partage de l'information au public devrait permettre la participation et l'adhésion de la population aux actions du Plan National d'Actions Environnementales. Cette mobilisation sociale serait perçue à travers la réalisation de groupements sociaux d'actions concrètes et de manifestations en faveur de l'environnement, et ressentie à travers le changement de comportement des différentes strates sociales.

En matière d'éducation environnementale, des sessions de sensibilisation ont été organisées dans diverses régions de Madagascar à l'intention des décideurs régionaux et des représentants des pouvoirs traditionnels.

- Promotion de la formation

RÔLE DES PRINCIPAUX GROUPES :

- Les acteurs du PE-2 jouent un rôle d'impulsion. La population, dans leur localité respective, prouve par des actions concrètes et des manifestations son adhésion et sa participation au Programme. Le secteur privé et les professionnels des médias apportent leur concours à travers leur savoir-faire.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 37: MÉCANISMES NATIONAUX ET COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: La priorité nationale est la mettre en place un cadre institutionnel favorable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté et renforcer les capacités pour améliorer la gouvernance et les relations entre l'administration et les administrés.

L'obligation de rendre compte consiste un élément essentiel du contrat social liant les gouvernements avec la population. Les efforts menés dans ce sens seront poursuivis et approfondis et les capacités renforcés au niveau de certains domaines sensibles (budget, justice, inspection d'Etat, commission des marchés et services douaniers et fiscaux). Les réformes de la fonction publique seront conduites à leur terme et les progrès enregistrés seront consolidés et étendus. Les actions n'auront de sens sans l'instauration des capacités administratives nécessaires à l'exécution du programme, tout en recherchant à faire respecter et à faire appliquer effectivement les lois et règlements en vigueur avec l'utilisation effective d'espaces de dialogue économique et social ainsi que le rapprochement de l'administration des administrés.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 38: ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX

Prise de décisions: Voir **Etat de la situation**

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation:

- Ratification des Conventions (Convention sur la diversité biologique, convention sur les changements climatiques, convention sur la lutte contre la désertification) ;
- Appui au pays pour tenir ses engagements auprès des Conférences des Parties des diverses conventions et y participer ;
- Appui à l'élaboration de la Stratégie Nationale pour la Gestion Durable de la Biodiversité (cf. CDB) ;
- Appui à l'élaboration de la première communication nationale sur les changements climatiques ;
- Appui à l'élaboration du plan d'action sur la lutte contre la désertification ;
- Appui à l'élaboration du plan d'action Ozone

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 39: INSTRUMENTS ET MÉCANISMES JURIDIQUES INTERNATIONAUX

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation:

1. Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles 1970
2. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages 1975 menacées d'extinction (CITES)
3. Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel 1983
4. Convention sur la diversité biologique 1995
5. Protocole de Montréal 1996
6. Convention de Vienne 1996
7. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique 1997
8. Convention de Nairobi: 1998
 - Protocole sur la protection de la biodiversité de l'environnement marin et côtier
 - Protocole sur la lutte contre la pollution et la sauvegarde de la biodiversité
9. Convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale, 1999 particulièrement comme habitats de la sauvagine

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 40: L'INFORMATION POUR LA PRISE DE DÉCISIONS

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation:

Ce chapitre est traité également dans le cadre des chapitres sectoriels et d'autres du présent profil. Le tableau récapitulatif ci-dessous donne un aperçu de l'appréciation que font les autorités nationales de l'information dont ils disposent sur la prise des décisions.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE: INDUSTRIE

Prise de décisions: La politique de développement industriel écologiquement durable a été formulée, y compris un projet de loi-cadre qui définit le principe du pollueur payeur ainsi que les diverses sanctions si certaines valeurs limites de polluants sont dépassées.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE: TOURISME DURABLE

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Le travail entrepris pendant le Programme Environnemental 1 (PE.1) sera poursuivi par le démarquage des aires protégées, le renforcement du personnel pour assurer la conservation effective, l'exécution de programmes de recherche appliquée sur la conservation dans le but de définir et de suivre des indicateurs écologiques appropriés et la promotion du développement de l'écotourisme. De plus, quatre nouvelles aires protégées seront créées (parcs nationaux) dans des régions identifiées lors du PE.1 comme des régions prioritaires en matière de conservation de la biodiversité. L'écotourisme à l'intérieur ou autour des aires protégées malgaches a connu un développement important. On a vu l'augmentation constante du nombre de touristes ainsi que l'aménagement d'infrastructures d'accueil, comme les centres d'interprétation où on peut se rendre compte de l'intérêt et de la valeur scientifique des espèces de faune et de flore que renferment ces aires protégées.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *